

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 à 18h30 Salle des mariages de Sorède COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

Présents : Yves PORTEIX, Mireille MESTRES, Hervé CADENE, Frédérique MARESCASSIER, Cyril GASCHT, Jacques JUANOLA, Marie-José MARY, Jean-Marc RONFLARD, Xavier PENEAU, Dominique TAQUET, Bettina BAUER, Delphine COVILI, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Jean-Louis MATS, Béatrice DELAUNAY, Philippe GUIMEZANES.

Absents avec procuration :

Anne-Marie BRUNIE donne pouvoir à Yves PORTEIX
Brigitte BRIAND donne pouvoir à Xavier PENEAU
Michel LEFIER donne pouvoir à Delphine COVILI
Benjamin CRISTINI donne pouvoir à Hervé CADENE
Marina PUJOL donne pouvoir à Julien DAMONTE
Yvette PERIOT donne pouvoir à Jean Louis MATS

Monsieur le Maire accueille l'assemblée dans une salle du conseil municipal transformée en salle d'exposition, dont les œuvres sont à apprécier. Il excuse Mme Brigitte Brian en lui adressant une pensée pour la disparition de sa maman ce jour.

Mme Mireille MESTRES est élue secrétaire de séance.

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 05 Mars 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte rendu du Conseil Municipal.

M. MATS conteste avoir dit ne pas être une liste d'opposition et annonce : « *notre liste ne s'oppose pas de façon systématique aux différentes délibérations présentées au conseil tout en étant défavorable à la politique menée par la majorité municipale.* »

M. le Maire réaffirme que ce qui vient d'être dit n'était pas ce qu'il avait déclaré.

L'assemblée municipale, à la majorité,

Votent contre M. Jean Louis MATS, Mme Yvette PERIOT et M. Philippe GUIMEZANES

- Approuve le compte rendu tel que présenté.

2) Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes telles que présentées par M. le Maire

24.03 : marchés de travaux pour l'aménagement d'un poumon vert festif et de loisirs à Sorède comme suit :

LOT		ENTREPRISE RETENUE	DOMICILIATION	PRIX en €	
N°	INTITULE			HT	TTC
N°1	VOIRIE – RESEAUX HUMIDES	SAS TRAVAUX PUBLICS 66	66380 PIA	513 250.00	615 900.00
N°2	RESEAUX SECS	EIFFAGES ENERGIE SYSTEMES SUD OUEST	66280 SALEILLES	116 930.00	140 316.00
N°3	ESPACES VERTS	SARL PEPINIERE HORTICOLE DU MIDI	66 000 PERPIGNAN	72 559.10	87 070.92
N°4	AIRE DE JEUX- MOBILIER URBAIN	PRO URBA SUD / 03 CONSULTING / MOLINER	69140 RILLEUX LA PAPE 66000 PERPIGNAN	200 573.36	240 688.03
N°5	KIOSQUE ET SANITAIRES	MOCROARQUITECTURA SL	BARCELONA - ESPAGNE	261 194.00	313 432.80*

*La TVA sera acquittée directement auprès du SIE

Le montant global du marché est de 1 164 506.46 €HT soit 1 397 407.75 € TTC.

M. MATS demande le site ou la base sur lesquels sont passés ces marchés, notamment pour avoir une entreprise espagnole ? Les publicités sont diffusées sur la plate-forme de Midi libre et publiées sur L'Indépendant.

M. le Maire souligne la suspicion qui est présente pour la plupart des questions

A la demande de M. MATS sur l'identité des Maîtres d'œuvre, M. le Maire s'étonne qu'il ne le sache pas. M. MATS répond qu'ils n'ont pas été associés. M. le Maire rétorque qu'ils devraient le savoir et faire attention à ce qu'ils écrivent.

24.04 : marché de travaux avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS relatifs à des travaux de réfection de trottoirs rue des Oliviers et de chaussée traverse du Campet, pour un prix 1 873.90 € HT soit 2 248.68 € TTC

24.05 : marché de fournitures avec l'entreprise FRANS BONHOMME relatif à l'achat de bords 1.05m, pour un prix 484.45 € HT soit 581.34 € TTC.

24.06 : participation de la Commune de SOREDE au coût de maîtrise d'œuvre et des travaux, menés par le SIVU DES ALBERES, concernant travaux de terrassement, de pose d'une citerne aérienne et de débroussaillage à Sorède, à hauteur de 20% du montant global, soit 5 360.25 €.

24.07 : marché de prestations avec QUALICONSULT SECURITE, dans le cadre de l'aménagement d'un poumon vert en cœur de SOREDE, pour les missions de sécurité pour la protection de la santé, pour un prix de 6 615.00 € HT soit 7 938.00 € TTC.

24.08 : marché de fournitures avec la société RURAL MASTER pour l'acquisition d'une débroussailleuse et d'un couteau ronce, pour un prix de 670.16€ HT soit 804.20 € TTC

24.09 : marché de fournitures avec la société CIAM pour l'acquisition d'un souffleur BGA57 et une batterie AK30, pour un prix de 372.92 € HT soit 447.50 € TTC

24.10 : marché public de fournitures avec l'entreprise YESSS pour la fourniture d'une carotteuse, pour un prix de 2 391.80 € HT soit 2 870.16 € TTC.

24.11 : marché public de fournitures avec la société ELANCITE relatif à l'acquisition d'un radar pédagogique EVOLIS VISION à alimentation solaire avec ses accessoires, pour un prix de 1 799.55 € HT soit 2 159.46 € TTC. L'actuel radar ne fonctionne plus.

24.12 : marché public de fournitures et prestations avec la société GESCIM relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière de SOREDE, son hébergement et la formation des agents de l'état civil pour un coût global de 9 434 € HT soit 11 320,80 € TTC. Ces dépenses seront réglées par prélèvement sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours : Opération 907 : Logiciel mairie - Art. 2051

Marché public de prestations avec la société GESCIM relatif à l'assistance des services de l'état civil en matière de gestion du cimetière de SOREDE pour un coût annuel de 755 € HT soit 906.00 € TTC, la première année étant offerte. Les dépenses résultant de la présente décision seront réglées par prélèvement sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours : Art. 611

M. le Maire indique que cela permettra de gagner du temps et cela sera plus facile pour les visiteurs de se repérer.

24.13 : marché public de fournitures avec la société CLIMATHERM relatif à l'acquisition de mobiliers et d'équipements divers qui seront installés dans l'appartement de Notre Dame du Château. Le coût de ces équipements s'élève à 1 144.96 € HT soit 1 373.95 € TTC.

24.14 : marché avec la société SIGNALISATION GRAND SUD relatif la fourniture de balises et de panneaux routiers, pour un prix de 7 724 € HT soit 9 268.80 € TTC.

24.15 : marché de travaux avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS relatifs à des travaux de réfection de la rue de la Gabarre, pour un prix 5 522.00 € HT soit 6 626.40 € TTC.

24.16 : marché avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS relatifs à des travaux d'aménagement de la voie verte rue de la Coscolleda en amont, vers la rue des cigales, et en bas, vers la liaison de l'eurovélo8, pour un prix 21 223 € HT soit 25 467.60 € TTC. M. CADENE précise qu'il s'agit du dernier tronçon au sud devant l'enrochement fait après les inondations.

3) Vote du Budget Annexe Energies Renouvelables 2024

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe Energies Renouvelables doit s'équilibrer. Il indique également qu'il convient de prévoir une ligne de trésorerie entre le budget principal de la commune et le budget annexe Energies renouvelables pour bénéficier d'une avance nécessaire aux paiements de travaux. Il s'agirait de permettre une ligne d'un montant maximum de 155 000 € pour une durée d'une année avec un taux d'intérêt de 0 %.

M. MATS demande quelles sont les dépenses imprévues ; ce à quoi M. le Maire répond que le principe est qu'elles ne sont pas connues, puisqu'imprévues.

M. MATS pose la question des 155000 € prévus pour la trésorerie. Mme BAISET donne l'explication, telle qu'énoncée dans la note de synthèse : le budget principal de la commune permettra au budget annexe de bénéficier d'une trésorerie nécessaire pour le paiement des travaux réalisés, en attendant que les subventions prévues soient effectivement versées. Cette ligne de trésorerie sera bien évidemment sans intérêt et le montant maximum retenu est celui des subventions.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité,
S'abstiennent M. Jean Louis MATS, Mme Yvette PERIOT et M. Philippe GUIMEZANES**

- Approuve le Budget Annexe Energies Renouvelables Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :
- Pour la Section de Fonctionnement à 9 200.00 €
- Pour la section d'Investissement à 245 946.25 €.
- Mandate M. le Maire pour procéder à une ligne de trésorerie entre le budget principal de la Commune et le budget annexe Energies renouvelables comme présenté, à savoir un montant maximum de 155 000 € pour une durée d'une année avec un taux d'intérêt de 0 %.

4) Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SYDEEL 66 concernant la mise en esthétique des réseaux secs rue du Moulin Cassanyes.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention de Maîtrise d'ouvrage à passer avec le SYDEEL 66 relative à la mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT pour la rue du Moulin Cassanyes. Il précise qu'il convient de conclure cette convention car ces travaux relèvent de la compétence des deux parties. Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est comme suit :

Coût estimatif des travaux : 162 422.40 € TTC

Coût de l'autofinancement communal : 104 401.80 € TTC

Monsieur CADENE précise que les réseaux humides et les réseaux secs ne se feront pas simultanément.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec le SYDEEL 66 concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement des réseaux secs, rue du Moulin Cassanyes, selon le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la commune,
- Autorise M. le Maire à la signer.

5) Motion en faveur de la candidature de l'ESAT Les Micocouliers pour la Grande Exposition du Fabriqué en France

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que « la Grande Exposition du Fabriqué en France » à l'Élysée met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels engagés dans la fabrication française. Cet événement aura lieu à la fin du mois de juin. Les produits présentés doivent s'inscrire dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante, utile au maintien des savoir-faire régionaux et au développement économique local.

Les pré-sélections se feront au niveau régional par les Préfets de région et Hauts-commissaires qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux, départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux à même d'apporter un éclairage objectif pertinent.

Dans un deuxième temps, un comité de sélection composé de personnalités qualifiées, qui se réunira en mai prochain, aura pour mission d'établir la liste des produits qui seront présentés aux Français en juin lors de cette exposition.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'évaluation des dossiers de candidatures, notamment : la part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%) ; les labels détenus ; l'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale et sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.) ; la participation à un dispositif de type France Relance, France 2030, Je Choisis la French Tech, etc ; l'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France et/ou d'export. L'attachement au savoir-faire et à la fabrication française demeurent les critères les plus déterminants.

L'ESAT les Micocouliers a candidaté le 28 Février 2024

M. le Maire souligne qu'il s'agit de la seule usine au monde qui transforme le micocoulier en cravache et fouet. Il en a parlé au sein de la CCACVI, en présence de Mme la Sous-Préfète de Céret, et cette candidature pourra être soutenue par le Département et la Région. Il rappelle que la commune a offert un terrain de 9000m² pour la construction de l'ESAT.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que l'ESAT les Micocouliers

- Est un acteur traditionnel de la commune de Sorède depuis 1981, faisant suite à l'annonce de la fermeture à Sorède de la dernière entreprise artisanale de fabrication des célèbres « fouets et cravaches de Perpignan en bois de micocoulier »,
- Fait montre de savoir-faire dans l'art de travailler le micocoulier, activité patrimoniale à forte identité auprès de la population,
- Travaille à l'origine avec un matériaux local et végétal, en étant le gardien des techniques ancestrales dans le travaux du bois,
- Permet l'insertion de personnes en situation de handicap par le travail en développement les prestation services auprès de la population, des entreprises et de la commune ;

Considérant de tout ce qui précède que l'ESAT Les Micocouliers satisfait à tous les critères environnementaux, sociaux, et d'excellences française

- Décide de soutenir la candidature de l'ESAT à l'appel à candidatures lancé par l'Etat dans le cadre de « La Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée 2024 »
- Mandate M. le Maire pour porter ce soutien à toutes les instances de la démarche de sélection.

6) Questions diverses

✓ **Observations sur la tribune de l'opposition dans El Lledoner**

M. le Maire formule quelques remarques sur la tribune de l'opposition : il souligne la confusion entre trésorerie et budget ; rappelle que l'augmentation de 11% de la base des valeurs locatives, décidée par l'Etat, n'est pas sur un seul exercice budgétaire mais sur deux (7.1% en 2023 et 3.9% en 2024). Il ajoute que le produit du foncier bâti n'est pas seulement dû à l'augmentation des bases de l'Etat mais aussi à la dynamique du village et des constructions. Pour l'emprunt, M. le Maire dit s'être largement expliqué : l'emprunt est dit d'équilibre, aujourd'hui on ne sait pas de combien il sera, quel organisme financier, à quel taux et pour combien d'années. Il relève que la tribune parle de 36% de financement du poumon vert mais la commune est en attente d'autres subventions et le reste à charge pour la commune ne s'élèvera pas à plus d'un million d'euros.

✓ **Jury d'assises pour l'année 2025** : 9 (nombre triple de celui fixé) personnes sont tirées au sort à partir de la liste électorale de la commune.

DANY Patrick, JAUBERT Patricia, PUJOL Christian, TAIX Romy, DUHAMEL Didier, LOISEL Marion, TODINI Mickael, CORRAL Emmanuel, MAGNIN Hervé.

✓ **Rappel élections européennes le 9 juin 2024 de 8h à 18h**

Mme PERIOT voudrait changer de bureau et être au n°1. Maire n'y voit pas d'inconvénient

✓ **Animations de Pâques :**

Goigs dels ous et messe de 11h à ND du château avec l'omelette Pascal

Séance levée à 19h15

Affiché le 02 Avril 2024

Le Maire,

Yves PORTEIX



La Secrétaire de Séance,

Mireille MESTRES